CANDIAC

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIR

La *Politique fami liale de remboursement des frais d'inscription aux activités de loisir* a pour objectif d'encourager les membres d'une famille à participer aux nombreuses activités offertes par la municipalité. Un remboursement sera appliqué sur le total des coûts d'inscription aux activités, conditionnellement au respect des règles d'admissibilité établies à la *politique,* dont notamment :

- être domicilié à Candiac;
- inscrire au moins deux membres de la famille, dont un enfant âgé de moins de 18 ans;
- la politique s'applique uniquement pour les activités récréatives; les activités de nature compétitive ou les camps de sélection ne sont pas admissibles;
- la politique s'applique par périodes d'activités distinctes, soit printemps/été ou automne/hiver;
- prendre note que les demandes seront traitées à la fin des deux saisons d'activités.

Nous confirmerons la réception de votre formulaire dans les sept jours suivant sa réception. Si vous ne recevez pas de courriel, veuillez nous contacter pour vous assurer de la réception.

Détails

NOM, PRÉNOM	No. de carte du citoyen	DATE DE NAISSANCE aaaa/mm/jj	ACTIVITÉ	MONTANT PAYÉ	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
					TAXES INCLUSES	SANS TAXES
				TOTAL		
				RABAIS 20 %		
				À REMBOURSER		

SVP REMPLIR EN LETTRES MOULÉES

Prénom et nom de famille du demandeur

Adresse Code postal

Téléphone (résidence)

Adresse courriel pour confirmation de réception de votre formulaire (obligatoire)

JOINDRE UNE COPIE DE VOS REÇUS ET REMETTRE UNE COPIE PAPIER À :

VILLE DE CANDIAC - SERVICE DES LOISIRS
Centre Claude-Hébert, 59, chemin Haendel, Candiac QC J5R 1R7

AU PLUS TARD LE 1er SEPTEMBRE POUR LA SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ

ET AU PLUS TARD LE 1er AVRIL POUR LA SAISON AUTOMNE-HIVER

v2021-03-05